

ENQUÊTE - Huit ans après la première mission de recherche



Le magistrat Georges Fenech a commencé, hier, une mission de recherche qui va faire du bruit. Elle porte sur une vingtaine de sectes ou de mouvements sectaires identifiés par les enquêteurs en Polynésie française. Si le président de cette mission, sous tutelle du Premier ministre (mission appelée Miviludes, pour Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) s'est refusé à citer d'emblée les noms des 20 sectes repérées au fenua, Georges Fenech a néanmoins précisé que "6 000 Polynésiens sont concernés si on tient compte des 4 000 Témoins de Jéhovah".

Mais ce n'est pas tout. Dans les coulisses de cette conférence de presse, on a clairement compris que l'Église du Mont Thabor (appelée sous deux autres noms, comme Église du Nouveau Testament) interpelle les autorités. C'est ce même mouvement qui a reçu, voilà un mois, Oscar Temaru (alors président) et Gaston Tong Sang (aujourd'hui président) sur son motu Ohina, à Tikehau, plus connu sous le nom de "Jardin d'Eden" pour vanter les produits bio et les fameux "EM", sous la houlette d'un certain JensenWu. Mais parce que le président Temaru semblait conquis par les idées bio de ce mouvement, le sujet apparaît aujourd'hui délicat aux autorités. Le haut-commissariat oserait-il organiser une visite du Mont Thabor avec le magistrat ? Quoi qu'il en soit, l'idée a été soulevée. Georges Fenech s'inquiète aussi beaucoup des dangers que représentent les "pasteurs guérisseurs, avec leur poudre de perlimpinpin". Il faut dire que certains ne sont pas avares de boniments quand ils prétendent guérir le cancer ou le Sida en croquant régulièrement certaines plantes.

F. Verprat

Comment détecter une secte

Certains comportements sont des clignotants pour les enquêteurs, comme avec :

- l'emprise mentale ;
- les abus sexuels ;
- la diabolisation d'un membre de la famille ;
- les faux souvenirs induits qui peuvent provoquer des désordres familiaux graves ;
- le discours anti-social ;
- les exigences financières (escroqueries) ;
- les démêlés fréquents avec la justice.

La réaction d'un lecteur:

Les chrétiens ont bien été une secte à leurs débuts en Palestine et les protestants ont bien été une secte aussi quand ils ont quitté le catholicisme. Pourquoi ces religions ont elles le droit de s'appeler religion et pas secte alors que les témoins seraient une secte? Quel est le maître à penser qui décide là bas en France qui est une secte et qui ne l'est pas?

C'est pénible à la fin de devoir supporter tous ces "monsieurs-je-sais-tout" de France qui viennent nous dire qui nous sommes, ce que nous devons faire, pas faire, qui on doit fréquenter, qui on doit éviter...Fichez nous la paix une bonne fois pour toutes et occupez vous de vos concitoyens paumés et déboussolés, laissez nous fréquenter nos sectes, même si elles ne plaisent pas à vos têtes pensantes. Fiu roa!